



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 Juin 2015

Date de la convocation 08 Juin 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULIHERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.DIDELET Serge, M.RODRIGUEZ Joseph à M.COSTES Jean</p>

Objet : Accueil de loisirs Intercommunal sans hébergement - Convention de prestation de service avec la Commune d'Arboras.

Monsieur VALERO informe les membres du conseil communautaire que la commune d'Arboras a fait part de son souhait de pouvoir offrir aux enfants de ses administrés fréquentant les ALISH le supplément extra communautaire pour la période du 06 juillet 2015 au 05 juillet 2016.

Il précise que les parents des enfants prendront en charge le montant de la prestation déduction faite du supplément extracommunautaire.

Afin de permettre l'accueil de ces jeunes enfants, il est proposé au conseil communautaire un projet de convention à intervenir entre la Communauté de communes du Clermontais et la commune d'Arboras.

Cette convention a pour objet de définir les modalités pratiques de cette mise à disposition et notamment de fixer les obligations financières qui pèsent sur la commune d'Arboras à savoir :

- Versement à la Communauté de communes du Clermontais d'une somme qui sera calculée en application de la politique tarifaire extra communautaire approuvée par le Conseil Communautaire, dont le montant s'élève à la somme de 4 euros par jour et 2 euros par ½ journée.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 09 juin 2015.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'expose de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la convention de prestation de service à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune d'ARBORAS, telle que présentés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150618-2015-06-17-13-DE
Date de télétransmission : 19/06/2015
Date de réception préfecture : 19/06/2015